

# Comité des Fêtes de Montgailhard

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 11 NOVEMBRE 2017

- ARTICLE 1 :** *Le comité des fêtes de Montgailhard organise un vide grenier le samedi 11 novembre 2017. Celui-ci se déroulera salle Constant Joulé et sur les places du Scios et du 19 mars 1962.*
- ARTICLE 2 :** *Ce vide grenier est ouvert à tous (résidents ou non sur la commune de Montgailhard) sur présentation d'un justificatif d'identité et contre versement d'un droit de place de 5 € pour un stand de 2 ml en intérieur et 5 € pour un emplacement de 3 ml en extérieur. En salle, il sera demandé un supplément de 1 € par portant (admis uniquement sur les emplacements en bout de rangée et dans la limite de 1 par stand). Les inscriptions seront closes, sans autre préavis, dès que les capacités maximales d'accueil seront atteintes.*  
*Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du paiement, d'une copie recto-verso de la pièce d'identité et de l'attestation signée. En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis au comité organisateur. L'inscription est réservée aux personnes majeures. La présence d'une personne mineure sur un stand s'effectue sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux.*
- ARTICLE 3 :** *Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Le comité des fêtes ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. LA VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EST INTERDITE. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur (produits inflammables ou toxiques, armes diverses, etc....).*  
*Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.*
- ARTICLE 4 :** *L'accueil des participants s'effectuera à partir de 7 h le samedi 11 novembre 2017. A partir de 9 heures, tout emplacement non occupé pourra être redistribué (l'exposant défaillant ne sera ni remboursé, ni indemnisé).*  
*Pendant la durée du vide grenier, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur les deux places du Scios et du 19 mars 1962 et sur le parvis de la Mairie. Toutefois, il pourra être toléré un accès jusqu'à la porte arrière de la salle Constant Joulé afin de permettre le déchargement des marchandises. En aucun cas, les véhicules ne pourront pénétrer à l'intérieur de la salle.*  
*Dès leur arrivée, les exposants sont tenus de se présenter aux organisateurs (munis d'une pièce d'identité) afin de se voir attribuer un emplacement.*  
*Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les inscriptions seront consignées sur un registre (remis à la préfecture après la manifestation).*
- ARTICLE 5 :** *L'accueil du public s'effectuera de 9 h à 18 h. Les exposants s'engagent à restituer leurs emplacements au plus tard à 19 h et à évacuer leurs éventuels déchets vers les containers appropriés.*
- ARTICLE 6 :** *Le comité des fêtes se réserve la possibilité d'annuler cette manifestation, sans préavis, pour raisons exceptionnelles (nombre de participants insuffisant ou autres). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.*

Je soussigné

**COUPON REPONSE**

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

Téléphone :

Adresse email :

*Pour les particuliers*

*Pour les professionnels*

Déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagers
- ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile

Numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au CFE (auto-entrepreneur)

Déclare accepter le règlement du vide grenier du 11 novembre 2017.

RESERVATION POUR .....EMPLACEMENT(S) SOIT ..... X 5€ = .....€

EN SALLE                    supplément pour 1 portant : 1 €

EN EXTERIEUR

**(Joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Montgailhard)**

fait à....., le .....

Signature :

## ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITE

Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée (bulletin d'inscription+pièce d'identité+chèque)  
à retourner à :

Yvette VERGE – Le Pradal -- 09330 Montgailhard – 06-76 28 36 96

Jean-Pierre FAYA-Edith GOUAZE - 5 Rue du Pic - 09330 Montgailhard - 05 61 02 96 34 Email : Jpmaed@aol.com

**Siège social : Mairie – 09330 Montgailhard ☎ 05 61 02 96 34 – n° siret : 433 838 430 00018**